

EVALUATION DE FIN D'ANNEE

Examen - Session Normale-

EPREUVE DE DROIT DES AFFAIRES

DUREE: 2H.

I- QUESTIONS A CHOIX MULTIPLE

Choisissez la ou les bonnes réponse(s) dans les propositions suivantes:

1- Les statuts d'une société...

- a) doivent revêtir la forme notariée;
- b) doivent revêtir la forme sous-seing privé;
- c) peuvent revêtir la forme notariée ou sous-seing privé.

2- Le capital social...

- a) comprend les droits et obligations de la société déterminés à un instant précis;
- b) Correspond à l'actif et au passif de la société;
- c) Représente la somme des valeurs apportées par les associés à la société.

3- Une clause est dite léonine lorsque...

- a) elle exonère un associé de toute obligation de participer aux assemblées collectives;
- b) elle exonère un associé de la participation à la quasi-totalité des pertes;
- c) elle attribue à un associé la quasi-totalité des bénéfices;
- d) elle attribue à un associé une voix prépondérante dans les assemblées collectives.

4- L'action sociale tend à réparer...

- a) le préjudice subi par la société;
- b) le préjudice causé par la société;
- c) le préjudice causé par les dirigeants sociaux dans l'exercice de leurs fonctions.

5- L'action en responsabilité fondée sur l'annulation de la société se prescrit par...

- a) trois (03) ans à compter du jour où l'annulation est passée en force de chose jugée;
- b) cinq (05) ans à compter du jour où l'annulation est passée en force de chose jugée;
- c) dix (10) ans à compter du jour où l'annulation est passée en force de chose jugée.

II- ANALYSE DE DOCUMENT

« ... Le rassemblement des capitaux, qui se fait dans les sociétés de personnes par le jeu du contrat, exige un mécanisme juridique beaucoup plus compliqué quand on veut réunir des sommes considérables. Il y a des sociétés qui ont des milliards de capital social et dont les actionnaires se comptent par centaines de milliers. Ce rassemblement exige l'initiative d'une personne ou de quelques personnes (presque toujours personnes morales), qui sont les fondatrices de la société. La société anonyme n'est pas créée par le libre jeu du contrat ; elle est une institution légale et une technique artificielle.

Le mécanisme juridique était très simple dans la réglementation du Code de 1807. Le législateur s'était fié aux intéressés pour le perfectionner. Ils n'ont pas manqué de le faire. Le droit des sociétés anonymes a été construit par la pratique. Le législateur est intervenu pour reconnaître et préciser ces perfectionnements, parfois, aussi pour interdire des pratiques qui lui paraissent dangereuses pour les actionnaires ou pour les tiers. Il y a eu une normalisation de la société anonyme qui a été enfermée dans un appareil légal.

La vie juridique des sociétés anonymes a pris un caractère mécanique. Elle s'accomplit aujourd'hui suivant un rythme déterminé. Les formes et les délais sont prévus par la loi. Le fisc contrôle cette vie et des sanctions pénales frappent tout dérèglement. Le législateur a imposé des prescriptions nouvelles et le domaine de la liberté s'est rétréci. Mais, l'ingéniosité de ceux qui dirigent le mécanisme juridique a réussi néanmoins à en assouplir le fonctionnement par des pratiques nouvelles...»

Travail à faire

A partir de ce document et de vos connaissances personnelles (cours), répondez aux questions ci-après:

- 1- Quel titre pouvez-vous donner à ce document?
- 2- Pour la création d'une SA dotée de milliards de francs de capital social quel type de société le droit O.H.A.D.A exige et, quel sera donc le capital social minimum requis?
- 3- Quels sont les organes dirigeants spécifiques d'une telle S.A?
- 4- Pourquoi l'auteur affirme ici que « la vie juridique des sociétés anonymes a pris un caractère mécanique?
- 5- Quels sont les rôles respectifs de l'A.G.O et l'A.G.E dans les SA. instituées par le droit O.H.A.D.A?

Du courage et bonne chance !